



# MAIRIE - INFOS

**La lettre d'information municipale : 2022/15**  
*Saint Bonnet de Bellac, le 3 novembre 2022*

*Madame, Monsieur, chers concitoyens,*

*Malgré de nouveaux variants du covid apparus au cours de cette année, la vie en 2022 a repris ses droits et cela a été le cas à Saint Bonnet.*

*Les activités de la période estivale se sont déroulées avec succès : le cinquantenaire de l'Espérance Sportive le 18 juin dernier, le concours de pêche de la Fraternelle au Pont St Martin le 30 juillet, le cochon grillé du club de foot le 20 août, la fête de la batteuse et le vide grenier le 21 août.*

*Le club des Fougères d'Or a renoué avec ses mercredis récréatifs début septembre après ses deux mois de vacances habituels, le club Atelier Détente réunit ses couturières comme à l'accoutumée.*

*Une nouvelle association a vu le jour, l'association « cyclisme au féminin » qui perpétue ainsi une ancienne tradition des courses à Saint Bonnet.*

*L'école a rouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre et les rires et les cris des écoliers se font de nouveau entendre amenant un peu plus de vie dans notre bourg.*

*Quelques naissances sont venues apporter un nouveau rayon de soleil dans notre commune.*

*La vie municipale poursuit son cours, le conseil municipal s'est réuni le 3 octobre pour valider le programme de voirie 2023, voter des travaux de rénovation des bâtiments communaux, lancer études et diagnostics dans le but de faire des économies d'énergie et limiter ainsi l'impact financier de l'augmentation des coûts.*

*Les travaux de l'église continuent avec, actuellement, la pose de l'enduit intérieur.*

*Les réfugiées ukrainiennes accueillies à Saint Bonnet dans la maison de la famille CHAPUT sont reparties chez elles en août et septembre. Malheureusement, elles ont retrouvé leur pays sous les bombardements insensés effectués par la Russie ces jours-ci.*

*J'ai longtemps hésité à rétablir cette année le repas des seniors, et puis la survenue ces temps-ci de la 8<sup>ème</sup> vague d'un nouveau variant assez contagieux, même si sa forme ne semble pas être très grave, m'a conduit à privilégier la remise d'un colis gastronomique en fin d'année.*

*Cordialement,*

*Jean-Claude BOULLE*

# Les travaux du Conseil Municipal

Réuni le **3 octobre 2022**, le conseil municipal a examiné une douzaine de dossiers dont l'essentiel a porté sur les possibilités d'économiser l'énergie et, par là même, de faire des économies.

## Travaux sur les bâtiments communaux :

- **Mairie** : remplacement de 3 fenêtres avec double vitrage
- **Logement du 17 rue des Tilleuls** : remplacement de 4 volets côté rue.

Ces travaux font l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

## Réflexions sur l'éclairage public :

- **Les décorations de Noël** seront posées pour 15 jours seulement du 20 décembre au 5 janvier contre un mois précédemment. Des décors seront installés au Mas du Bost.
- **Étude auprès du SEHV** : afin de réduire les coûts de l'éclairage public, une étude va être demandée au Syndicat Énergie Haute-Vienne pour une éventuelle réduction de la durée de l'éclairage nocturne ; ce qui nécessitera un certain nombre de changements de matériel.
- **Étude pour économies d'énergie sur les bâtiments communaux** : des travaux ont déjà été réalisés dans le passé : installation de fenêtres et portes à double vitrage dans les logements communaux et isolation des murs, isolation de tous les plafonds des bâtiments communaux. Un diagnostic sera demandé sur les modes de chauffage actuels ainsi qu'une étude pour des modes de chauffage alternatifs.

## Programme de voirie 2023 :

- Réfection d'une partie de la route de La Nigonnerie, 1<sup>ère</sup> tranche, du village jusqu'à l'intersection avec la route de Chez Le Texier,
- Réfection de la route de Chez Patois,

## Tarifs municipaux :

Certains tarifs n'avaient pas été modifiés depuis 2017 ou 2019, le conseil décide de revoir ceux-ci en raison de l'évolution des prix actuels.

- **Prix repas cantine scolaire** à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 : 3,15 € pour les élèves et 4,65 € pour les fonctionnaires de l'Education nationale intervenant sur la commune et les personnes travaillant dans le cadre d'assistant d'éducation ou de stagiaires aux écoles et autres.  
Adopté à l'unanimité
- **Service garderie** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 2,40 € pour la garde complète du matin et du soir et 1,60 € pour une garde partielle du matin ou du soir ;  
Adopté à l'unanimité

- **Concession dans le cimetière communal** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :  
95 € le mètre carré ;  
Adopté à l'unanimité
- **Location salle polyvalente** à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

LOCATION SELON UTILISATION	HABITANTS DE LA COMMUNE	AUTRES
Salle polyvalente et bar Pour mariage ou banquet - 35 pers + 35 pers	140 € 00 170 € 00	180 € 00 220 € 00
Cuisine	50 € 00	60 € 00
Chauffage	50 € 00	60 € 00
Vin d'honneur avec bar Vin d'honneur avec bar pour Associations Communales	70 € 00	110 € 00
Toutes manifestations à but lucratif Associations Communales Chauffage compris	50 € 00	110 € 00
Réunion, sans bar, ou marchands ambulants	85 € 00 PAR JOUR 15 € 00 PAR JOUR SUPPLEMENTAIRE	
Vaisselle :		
- < 35 personnes	20 € 00	
- > 35 personnes	40 € 00	
Bris de vaisselle	2 € 00 l'unité	
Salle annexe	50 € 00	
Nettoyage des locaux utilisés	60 € 00	
Caution + Caution ménage	250 € 00 60 € 00	

Adopté à l'unanimité

- **Redevance assainissement** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : prix du m3 1,60 €  
Adopté à l'unanimité

### **Création d'une régie municipale :**

Suite à la cessation d'activité de la boulangerie, après accord du Trésorier des Finances Publiques et de Mme la Sous-Préfète, le maire a décidé de mettre en place un dépôt de pain dans le local de l'ancienne épicerie, il revient au Conseil de créer une régie municipale de recettes. Ce dépôt de pain aura une durée maximale de 6 mois en attente d'une solution de reprise.

### **Personnel :**

recrutement pour le poste de cantinière par la création d'un poste d'adjoint technique et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ; Adopté à l'unanimité

### **Circuits de randonnée :**

reprendre progressivement la maîtrise de tous les chemins ruraux – Adopté à l'unanimité

## La Rénovation de l'Eglise :

Renouvellement de la subvention pour la 4<sup>ème</sup> tranche financière auprès du Département.

Les travaux avancent comme prévu après la trêve estivale, les enduits extérieurs sont terminés depuis la mi-septembre et le piochage des murs intérieurs a pris fin à la mi-octobre.

La pose de la première couche des enduits intérieurs vient de se terminer et il faudra attendre environ 3 semaines de séchage pour que la pose de la couche de finition soit mise en place. Pendant ce laps de temps, les travaux de câblage de l'installation électrique seront effectués en inclusion dans les revêtements muraux.

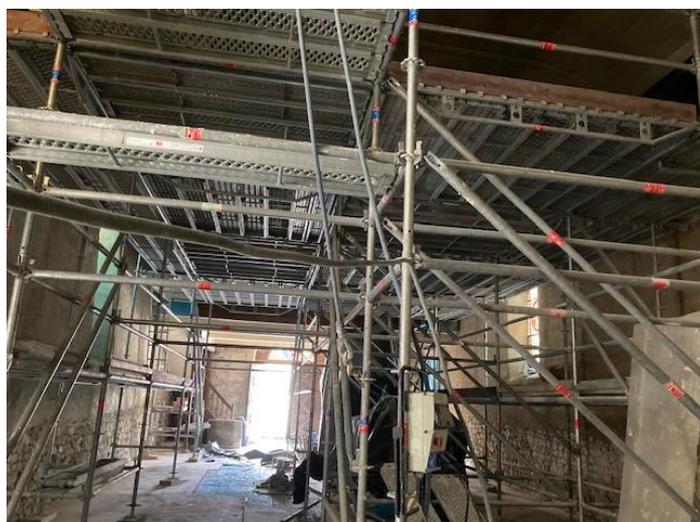
À l'occasion de la dépose du matériel électrique il nous a paru opportun de remettre à neuf l'ensemble des éléments de l'éclairage et de la sonorisation, ce qui n'avait pas été prévu initialement. Par ailleurs, le tableau général ne répondant plus à certaines normes il convient de le mettre en conformité. Un avenant devra être voté lors du prochain conseil municipal.

Suivront les quelques travaux de menuiserie dans La Tribune et viendra le temps de la peinture, poutres de La Tribune et plafonds.

Il est apparu, grâce à l'échafaudage, que certains vitraux avaient des « accrocs », l'intervention d'un maître-verrier s'avère nécessaire et ce dernier s'est rendu sur place ce mercredi 2 novembre pour examiner cela et établir un devis.

Il restera à effectuer le nettoyage de la statuaire et du mobilier qui ont été déposés par l'entreprise Blanchon avec l'aide des employés municipaux.

Enfin la captation des eaux pluviales sera réalisée par l'entreprise Bouchard qui les dirigera sur la canalisation de la maison de M. Migaud qui a gentiment accepté que celles-ci soient raccordées sur son réseau privé. Merci à lui.



Ci-contre exemple d'un accrocs sur le vitrail  
représentant St Martin →



### Taxe d'aménagement :

L'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 prévoit le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement aux communautés de communes, la notification nous en a été faite, il y a quelques jours seulement.

En accord avec la communauté de communes, il n'y aura pas de reversement en 2023.

## \* Informations du Maire au Conseil Municipal :

- Ecole : effectifs de la rentrée de septembre 2022  
36 élèves dont 24 élèves domiciliés sur la commune
- Programme voirie 2022 : l'entreprise SIORAT, titulaire du marché de travaux, ne répond pas aux appels de M. Perrin de l'ATEC et de l'entreprise BLANCHON pour organiser les travaux de la petite place près de l'église. Une relance est en cours (depuis lors les travaux ont été effectués mi-octobre).
- Programme voirie 2021 : suite à des malfaçons à « La Daugerie » l'entreprise COLAS, titulaire du marché de travaux interviendra les 4 et 5 octobre 2022 (les travaux ont été effectués aux dates prévues).
- Bien de section Fauras : MM. SZCZEPANIACK Yves et SZCZEPANIAK Gérard ont été informés par courrier du prix de vente du bien. Nous sommes en attente d'une réponse.

## Fête de la batteuse

Cette fête de la batteuse et de la ruralité a connu un grand succès comme en témoigne, d'ailleurs, l'article du Populaire. Outre les spectacles mentionnés cette journée était agrémentée d'une exposition de voitures anciennes et d'un repas en soirée qui a réuni près de 200 convives. Une réussite pour cette reprise.

### SAINT-BONNET-DE-BELLAC

## La foule à la fête de la batteuse



**RÉUSSITE** La « Fête de la batteuse », organisée le dimanche 21 août à Saint-Bonnet-de-Bellac, a renoué avec le succès populaire. Après deux ans d'absence, la fête de la batteuse a retrouvé toute sa place à Saint-Bonnet-de-Bellac et chacun s'est réjoui, dans la commune : comité des fêtes organisateur, municipalité et habitants que le succès soit à nouveau au rendez-vous avec une affluente de visiteurs tout au long de la journée. Si le vide-greniers ne comptait qu'une douzaine d'exposants, ils étaient en majorité satisfaits des affaires réalisées ; la batteuse, entre nostalgie pour les anciens et découverte pour les jeunes, a connu son succès habituel. Le spectacle équestre donné par Sandrine Rémy à la tête de l'association « En cavale » s'est situé à un très haut niveau, en quatre séquences réparties au cours de l'après-midi. Tout a commencé par le dressage artistique sur un thème médiéval mettant en scène trois cavalières. Il fut suivi d'un numéro de dressage à pied et en liberté, c'est-à-dire sans aucun lien entre Sandrine et sa ponette Brisinger qui firent un sans-faute. La troisième partie consista en un exercice de tir à l'arc à cheval sous le regard de Brisinger assise sur son canapé pendant toute la séance. Le spectacle s'est terminé par du dressage sans mors et sans rênes : pas espagnol, courbettes, couchés exécutés, etc. avec les seuls ordres donnés par les jambes de Sandrine. Une dresseuse de haut niveau. Puis, place fut faite aux jongleries lumineuses avant en apothéose de cette journée, un magnifique feu d'artifice. Une journée de fête à Saint-Bonnet-de-Bellac qui a ravi et comblé visiteurs et organisateurs.



# PERMANENCE PUBLIQUE

**Mercredi 9 novembre 2022, de 15h00 à 19h00**

**En salle polyvalente**



Venez à l'heure qui vous convient pour :

- découvrir les principes de ce projet en cours d'étude,
- échanger avec l'équipe en charge de son développement,
- poser vos questions
- faire part de vos suggestions pour affiner ensemble ce projet



Projet développé par :



Permanence organisée en collaboration avec :



## Une nouvelle association à Saint Bonnet : l'ACAF

Le 30 août dernier, une douzaine de personnes s'est réunie à la salle polyvalente en présence du maire pour concrétiser l'idée lancée au comité des fêtes de créer une course cycliste féminine à Saint Bonnet, réservée aux meilleures coureuses amateurs nationales ainsi qu'aux professionnelles.

Saint Bonnet a eu une tradition cycliste avec les courses organisées à l'occasion de la fête patronale jusqu'à la fin des années 90. Puis, le comité des fêtes relancé en 2008, a organisé plusieurs championnats régionaux du limousin en 2014 et 2015, de la Nouvelle Aquitaine en 2019.

A l'issue de cette réunion, une nouvelle association ayant son siège à la mairie a donc été créée sous la dénomination d'**Association Cyclisme Au Féminin (ACAF)** dont l'objectif est de promouvoir le sport féminin et notamment le cyclisme, ainsi que d'organiser une course de niveau national.

Son bureau a été constitué, composé de Christian COURBATERE, Président, Philippe MORICHON et François PORTOLAN, vice-présidents, Marc GERMANNAUD, Trésorier et Mireille BOULLE, trésorière adjointe, Joel GESLAND, secrétaire et Nadine GESLAND, secrétaire adjointe, membres du bureau sans affectation spéciale, Adrien LAFAYE et François MECHENET.

La proposition d'organiser une telle épreuve a été faite auprès de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) qui a validé celle-ci et l'a inscrite au calendrier national le 10 juin 2023. Cette course est également retenue pour être la 4<sup>ème</sup> manche de la coupe de France pour les divisions nationales 1 et 2 du cyclisme féminin.

Le président du Conseil Départemental, M. Jean-Claude LEBLOIS, s'est dit très intéressé par cette initiative lors d'une rencontre courant septembre et devrait présenter ce dossier au Conseil Départemental afin de faire bénéficier l'**ACAF** du soutien financier du Département.

## Le radar

A la suite de l'accident mortel du 2 décembre 2021, le maire avait, à nouveau, demandé à la Préfecture le déplacement du radar nord dans le bourg.

Après la réunion de février 2022 qui actait officieusement le déplacement comme demandé, une nouvelle réunion s'est tenue le 3 août dernier avec le maire, la responsable sécurité de la DDT et un prestataire de service chargé de la mise en place.

L'implantation retenue se situe une quinzaine de mètres au-dessus du monument aux morts ; l'installation doit intervenir au plus tard 6 mois après la réunion, c'est-à-dire en février prochain.

**Attention, le radar prendra dans les 2 sens comme celui installé au sud après le pont des Minettes.**

## Ostensions

Les ostensions dont la périodicité est septennale, auront lieu en 2023, du 10 avril au 4 juin.

Une première réunion réunissant les maires du secteur, les représentants de l'association des 3 communes de la Croix sur Gartempe, Saint Sornin la Marche et Saint Bonnet de Bellac et les responsables de la confrérie des ostensions du Dorat, s'est tenue à la mairie de la Croix sur Gartempe le 18 octobre.

Cette 1<sup>ère</sup> séance de travail a jeté les bases de l'organisation des festivités à venir.

Les volontaires pour faire partie de la garde ou de la procession sont les bienvenus. Ils, elles peuvent d'ores et déjà se faire connaître à la mairie qui transmettra aux organisateurs.

## Carnet rose

2 bambins sont venus cette année, rajeunir notre population, et faire bien sûr, la joie de leurs parents et grands-parents. Félicitations et vœux de bonheur. Et bravo pour les futurs effectifs de l'école.

Jordan LASSELLE  
né le 24 mai 2022  
de Jonathan LASSELLE  
et Méline ROUSSEAU  
demeurant au bourg



Ruby PERES  
née le 30 août 2022  
de Anthony PERES et  
Julia MEYER  
demeurant à La Graule



## Nécrologie

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de l'une des doyennes de la commune, Mme Denise GIRAUD, de Bezeaud, qui avait eu 98 ans le 22 septembre.

Elle nous a quittés le 26 octobre après avoir vécu ses derniers mois à l'EPAD.

Mme GIRAUD était une petite dame gentille et discrète, toujours bien mise malgré son grand âge.

## Allez les verts ! ... de Saint Bonnet

Si la saison passée a été quelque peu compliquée avec un manque d'effectifs évident et une descente en Départementale 4, la saison 2022/2023 s'annonce sous de meilleurs auspices, avec l'arrivée au bureau d'une nouvelle secrétaire, de 3 nouveaux membres et pas moins de 10 nouveaux joueurs !

L'équipe s'est reconstruite au fil des entraînements (depuis début juillet) avec aujourd'hui un effectif de 20 joueurs.

Le groupe progresse au fil des matchs avec sérénité et obtient déjà des résultats prometteurs depuis le début de la saison :

2 Victoires / 3 Nuls / 1 Défaite. 4<sup>ème</sup> du classement de sa poule.

Félicitations à tous nos joueurs et aux encadrants.

Nous ne remercierons jamais assez ; Dorian M, Mathieu L, Maxime B et Thomas qui ont œuvré efficacement au sein de notre club.

Bienvenue dans « l'Espérance Sportive » à Théotim né le 9 septembre 2022 (fils d'Eloïse et Gabriel).

A Kellan et Rachel le 7 octobre 2022, nos premiers petits enfants.

Tous nos vœux de bonheur à leur famille.

Le Président, Pascal JOLY



Remise d'un jeu de maillots aux joueurs de l'Espérance Sportive par l'entreprise MASSY TP représentée par M. BECKER, responsable de l'agence de Bellac.



Le cochon grillé de l'Espérance Sportive a réuni 120 convives le 20 août dernier, encore une belle réussite.

Programme de voirie 2022 :

La réfection du trottoir de la rue de l'église a eu lieu à la mi-octobre.



La rentrée des classes s'est effectuée le 1er septembre 2022 avec un effectif de 36 élèves encadrés par Gaëlle CHASSAGNE la directrice et Lionel DEYNA en charge respectivement du primaire et de la maternelle.

Ils seront assistés de Lou-Anne AGOSSOU remplaçante, de Manon CHADEBECH, atsem et de Léa PRADOT, service civique.

La cantine est sous la responsabilité de Claudie MARIE.

**Et toujours un appel à la générosité....**



2 possibilités pour faire un don :

- . Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation ou à déposer à la mairie.
- . En versant directement sur le site de la Fondation